



27 février 2009

Le Conseil d'Administration d'EIFFAGE a adhéré, lors de sa séance du 10 décembre 2008, aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Dans sa séance du 26 février 2009, le Conseil d'Administration d'EIFFAGE a fixé à 700 000 euros la rémunération variable de son Président-Directeur Général due au titre de l'exercice 2008 portant sa rémunération totale à 1 600 000 euros, à comparer à 1 776 000 euros au titre de l'exercice 2007.